

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de votre Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice ouvert le 1er janvier 2005 et clos le 31 décembre 2005.

Modifications apportées au mode d'évaluation et de présentation des comptes annuels

A l'exception du point ci-dessous les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Changement d'estimation :

Dans le cadre de la réforme des règles comptables sur les actifs, la revue des durées d'amortissement des immobilisations a montré que la durée d'utilisation des matériels en prêt et en location est de l'ordre de deux ans, alors que la durée d'amortissement antérieurement retenue était de 3 ans.

Il a été décidé de revoir prospectivement le plan d'amortissement de ces immobilisations pour le ramener à deux ans.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires net de notre société a baissé de 4,5% passant de 11 936 k€ sur l'exercice 2004 à 11 405 k€ sur l'exercice 2005.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>%</i>	<i>Total 2005</i>	<i>%</i>	<i>Total 2004</i>	<i>% Variation (2005/2004)</i>	<i>%</i>	<i>Total 2003</i>
Chiffre d'affaires		11 405		11 936	- 4 %		5 519
<i>Dont ventes de marchandises</i>	2	268	3	390	- 32 %	2	125
<i>Dont cartes prépayées</i>	0	3	1	71	- 96 %	2	100

Les charges d'exploitation ont progressé de 8.3% passant de 11 673 k€ sur l'exercice 2004 à 12 644 k€ euros sur l'exercice 2005.

La marge brute est passée de 34% à 32% soit une baisse de 2 point.

Les autres achats et charges externes ont progressé de 26 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 1 848 k€ en 2005 contre 1 305 k€ en 2004 soit une progression de 42 %.

Ces chiffres expriment les efforts entrepris par la société pour préserver son chiffre d'affaires et ses marges, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, tout en développant de nouvelles activités.

Les dotations aux provisions sur actif circulant passent de 261 k€ à 314 k€

Les autres charges baissent de 29 % à 117 k€ en 2005 contre 165 k€ euros en 2004.

L'exercice se solde en conséquence par un résultat d'exploitation déficitaire de 705 k€ sur l'exercice 2005 à comparer à un résultat d'exploitation bénéficiaire de 363 k€ sur l'exercice 2004

Le résultat net s'établit ainsi à - 725 k€.

Le total de bilan est passé de 3 782 k€ au 31 décembre 2004 à 4 169 k€ au 31 décembre 2005.

Les capitaux propres sont d'un montant de 355 k€ au 31 décembre 2005 contre 1 080 k€ au 31 décembre 2004.

La société a un endettement de 339 k€ (à moyen terme) et disposait au 31 décembre 2005 d'une trésorerie de 645 k€.

Les services proposés par Phone Systems & Network sont destinés en priorité aux communications entre la France et l'Afrique (Maghreb compris),

L'objectif stratégique demeure de devenir l'un des premiers opérateurs Nord/Sud avec une présence des deux côtés de cet axe, objectif reposant principalement sur la maîtrise des technologies de Voix sur IP

A la fin de l'année 2005 les minutes collectées en IP ont d'ailleurs représenté plus de la moitié de la totalité des minutes transitant sur les commutateurs de la société.

De plus les compétences techniques en matière de téléphonie sur IP ont permis de signer un accord avec Linksys (filiale de Cisco Systems) au début 2005. Grâce à ce partenariat, les terminaux de Voix sur IP vendus en France par Linksys le sont avec une offre de téléphonie Phone Systems & Network.

Durant l'année 2005, la société s'est fortement mobilisée sur le développement de son site de vente et de gestion online de ses offres de VoIP, **phonesystems.net**, offres qui s'adressent non seulement aux communautés mais également aux PME en France. Phone Systems & Network développe à leur intention un service IP Centrex complet leur permettant de se passer d'un central téléphonique. Cette dernière activité devrait représenter une part significative du chiffre d'affaires en 2007.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Après une année 2005 de mutation technologique, aujourd'hui achevée, 2006 devrait être l'année de la reprise des activités de vente et de gestion online de Voix sur IP, notamment aux PME en France. En 2006, la société récoltera les fruits de sa collaboration approfondie avec Meditel, le deuxième opérateur Télécom du Maroc, filiale de Telefonica.

Enfin, Phone Systems & Network commence à vendre sa technologie et ses outils de vente de Voix sur IP en marque blanche à divers opérateurs de télécommunications en France et à l'étranger.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Augmentation de capital et évolution de l'actionnariat

Le 20 février 2006, les associés fondateurs de la société Gesk, Eric Saiz et Georges Kammermann ainsi que la société Objectif Terres (société contrôlée par Georges Kammermann), ont finalisé, en accord avec l'ensemble des associés de Gesk, un protocole d'accord (le "**Protocole**") avec un groupe d'investisseurs composé majoritairement par des fonds d'investissement Truffle Venture et par la société Magelio Capital (les "**Investisseurs**"), prévoyant notamment le changement de contrôle de Gesk ainsi que la recapitalisation de la société Phone Systems & Network ("**PSN**").

PSN, société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Eurolist compartiment C, est spécialisée dans la fourniture de services de télécommunication.

Gesk détenait 53,60% du capital et des droits de vote de PSN, et de concert avec Eric Saiz, Georges Kammermann et Objectif Terres, 75,57% du capital et des droits de vote de PSN.

En application du Protocole et le 10 mars 2006, Eric Saiz a apporté le 10 mars 2006 à Gesk 151 950 actions de PSN représentant 11,91% du capital et des droits de vote de PSN, et Georges Kammermann et Objectif Terres ont apporté à Gesk 7 600 actions de la société PSN représentant 0,59% du capital et des droits de vote de PSN.

Il ressort de cette opération d'apport un prix de l'action PSN, par transparence, d'une valeur de 3 euros.

Les Investisseurs ont aussi procédé le 10 mars 2006 à l'acquisition de la totalité des actions Gesk détenues par Georges Kammermann et Objectif Terres, pour un montant d'un million d'euros. Il ressort de cette

opération un prix de l'action PSN, par transparence, d'une valeur de 3,93 euros.

Dans le cadre de cette transaction, Georges Kammermann et Objectif Terres ont consenti aux Investisseurs une garantie de passif, portant sur la société Gesk. Cette dernière a de même consenti aux Investisseurs une garantie de passif, portant sur la société PSN.

Enfin, les Investisseurs ont souscrit le 10 mars 2006 à une augmentation de capital en numéraire de Gesk pour un montant d'un million d'euros, prime d'émission incluse au titre de laquelle 9 294 actions nouvelles seront créées.

Il ressort de cette opération un prix de l'action PSN, par transparence, d'une valeur de 3,5 euros.

Concomitamment à cette augmentation de capital en numéraire, Gesk a procédé à une émission d'obligations remboursables en actions PSN réservée aux Investisseurs d'un montant de 2 000 000 d'euros en émettant 400.000 obligations d'une valeur nominale de 5 euros.

Le montant de l'émission pourra être porté à 2 200 000 euros par la création de 40 000 obligations supplémentaires assimilables aux précédentes. Les obligations, portant intérêt au taux de 5% l'an, seront normalement remboursées en actions PSN, entre le 1er octobre 2007 et le 1er janvier 2008 sur la base de la moyenne mobile arithmétique à 50 jours du cours de l'action PSN au jour du remboursement et pour une valeur maximum de l'action PSN de 5 euros ou en numéraire, à la valeur nominale si la moyenne mobile arithmétique à 50 jours du cours de l'action PSN au jour du remboursement est inférieure à 3 euros.

Un remboursement anticipé sera possible en cas d'opération ultérieure entraînant une modification du capital de PSN.

Afin de réaliser les opérations précitées, les associés de Gesk se sont réunis en assemblée générale extraordinaire dans le 10 mars 2006.

A l'issue de ces différentes opérations, les Investisseurs détiennent ensemble 48,57% du capital et des droits de vote de Gesk ; Monsieur Eric Saiz détient 35,47% du capital et des droits de vote de Gesk ; les associés minoritaires détiennent 15,96% du capital et des droits de vote de Gesk. Gesk détient quant à elle seule 66,09%, et, en y incluant Georges Kammermann, 75,57% du capital et des droits de vote de PSN.

Conformément au règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("**AMF**"), et en accord avec l'ensemble de ses associés, Gesk a déposé à la suite de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital en numéraire, un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité du capital de PSN à un prix de 3,93 euros par action, cette offre a été jugée recevable par l'AMF le 4 avril 2006.

Parallèlement, les associés de Gesk ont défini leurs relations dans le cadre d'un pacte d'associés signé le 16 janvier 2006, prévoyant les règles de gouvernance de Gesk, de PSN et délimitant les conditions de cessibilité des actions de la société Gesk (le "**Pacte**"). Le Pacte prévoit que Gesk sera présidée par un représentant des Investisseurs et Eric Saiz sera maintenu au poste de directeur général.

Un comité de supervision comprenant le président, le directeur général et un autre représentant des Investisseurs sera mis en place.

Toutes les décisions importantes relatives à la société Gesk devront être préalablement approuvées à la majorité des 2/3 du comité de supervision ou à l'unanimité. Il est convenu de modifier les statuts de Gesk en conséquence lors de l'assemblée générale extraordinaire du mois de mars 2006.

Comme elle l'avait annoncé en janvier dernier, PSN sera bien en mesure, à l'issue de ces différentes opérations, de proposer à tous ses actionnaires, une augmentation de capital en numéraire d'un montant d'environ 3,5 millions d'euros, prime d'émission incluse, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à un prix de 3 euros par action.

Les organes sociaux de PSN seront également modifiés afin de refléter la nouvelle répartition du capital.

Dissociation des fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général

Par assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2001, les statuts de la société ont été adaptés aux nouvelles dispositions de la loi du 15 mai 2001 et notamment a été intégrée dans ces statuts (article 13) la possibilité de dissocier les fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général.

Le Conseil d'administration du 29 novembre 2001 avait décidé de séparer pour une durée de trois ans qui expire à l'issue de l'assemblée d'approbation des comptes qui sera tenue cette année, la direction générale de la société, de la présidence.

Le Conseil d'administration du 28 avril 2005 a reconduit cette séparation pour une nouvelle durée de trois ans conformément aux statuts de la société soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes de l'année écoulé qui se tiendra en 2009.

Activité de la société en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice 2005, la société a continué ses efforts de recherche et développement pour développer les produits existants. Ces efforts ont porté sur la constitution d'une base de données de Numéros d'urgence et sur les services IP Centrex. Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux pour un montant de 116 k€.

Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 9 K€.

Etat de la participation des salariés au capital social

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2005, le nombre des options de souscription d'action regroupées pouvant être souscrites et qui avaient été consenties par votre Conseil d'administration était de 47. Le prix de souscription de ces actions regroupées était de 243,84 euros par action.

Ces options ont été consenties au profit de bénéficiaires dont la liste figurait dans notre rapport se rapportant à l'exercice 1998.

En fin 2004, le Conseil d'administration a attribué gratuitement à 10 salariés 17000 (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004. Ces bons ouvrent droit à la souscription de 17 000 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle est donc de 1,33 %. La liste des bénéficiaires est la suivante :

Jean-Benoît Charreton	2000
Elisabeth Rijnbeek	1500
Celine Fouquet	1500
Boïco Huynh	1500
Samir Chiabi	1000
Sophie Ferre	1500
Frédéric Clement	2000
Damien Issartel	2000
Christophe Sollet	2000
Natalia Pérez Bergua	2000

L'assemblée du 21 juin 2004 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, au profit des salariés de la société dans la limite de 12.800 euros au maximum par la création et l'émission de 40.000 actions au maximum; cette autorisation ayant une durée de validité de deux ans à compter de la date de la dite assemblée ;

L'assemblée du 21 juin 2004 a également délégué pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, à l'exception toutefois des actions de priorité, des actions à dividendes prioritaires sans droit de vote ainsi que des certificats d'investissement ; le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation ne pouvant dépasser le plafond de 3.000.000 d'euros, avec ou sans droit préférentiel de souscription. Si l'émission se réalisait avec suppression des droits préférentiels de souscription, la somme revenant à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de cette délégation serait au moins égale à la moyenne des cours constatés en bourse pour ces actions pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédent le début de l'émission des actions;

Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôles de telles sociétés

Néant.

Filiales et participations

La société ne détient aucune participation dans des sociétés tierces.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants :

Georges Kammermann a cédé sur le marché 8723.actions (soit 0.68 %) entre le 15 juin 2005 et le 31 décembre 2005.

Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat

Monsieur Georges Kammermann perçu au cours de l'exercice 2005 une rémunération brute de 129 600 euros.

Monsieur Eric Saiz a perçu, au cours de l'exercice 2005 une rémunération brute de 96 000 euros, par ailleurs un véhicule de société est mis à sa disposition, représentant un avantage en nature de 2 861 euros.

Monsieur Bao Pham Ngoc a perçu, au cours de l'exercice 2005 une rémunération brute de 92 650 euros, par ailleurs un véhicule de société est mis à sa disposition, représentant un avantage en nature de 3 070 euros.

Informations sociales :

L'effectif en fin d'année de la société au 31 décembre 2005 était de 30 personnes. Tous les contrats de travail étaient à durée indéterminée à l'exception de deux contrats à durée déterminée et de deux contrats d'apprentissage.

Tous les salariés travaillent à temps plein la durée étant de 35 heures par semaine. La société n'emploie pas de travailleurs handicapés. Phone Systems & Network ne fait pas appel à la sous-traitance, mais à des cabinets extérieurs pour des activités très spécialisées et non stratégiques, comme l'expertise comptable ou l'expertise juridique.

Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de Phone Systems & Network sur l'environnement est particulièrement faible.

Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux

Monsieur Georges Kammermann a exercé les fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de la société Phone Systems & Network jusqu'au 21 juin 2004; puis après cette date il en a été nommé le Président du Conseil d'administration. Il a été Président de la SAS GESK. Il a également été gérant des SARL Objectifs Terres et Mars Estaque.

Monsieur Eric Saiz a exercé les fonctions de Président du Conseil d'administration de la société Phone Systems & Network jusqu'au 21 juin 2004. Après cette date il en est devenu le Directeur Général et est resté Administrateur. Il est également Directeur Général de la SAS GESK et Gérant de la SARL Bladiphone.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Ram Mukunda, a été renouvelé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 15 juin 2005 statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Monsieur Bao Pham Ngoc a exercé au cours de l'exercice 2005, les fonctions d'administrateur de la société Phone Systems & Network dont il est le Directeur Technique.

Approbation des comptes et affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes de la société et d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2005, s'élevant à la somme de 725 502 € en report à nouveau .

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 9 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos salutations distinguées.